

## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin :

**QUE** lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra à huis clos par le biais d'une téléconférence le lundi 8 juin 2020 à 19 h 30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Danny Bourque.

La demande de dérogation mineure #2020-001 vise un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 998 189 du cadastre du Québec et portant le numéro civique 585, rue Marquis, Saint-Célestin.

#### Nature de la demande

La demande de dérogation mineure qui sera étudiée par le conseil municipal est de nature à autoriser une marge d'implantation latérale sur rue de 0.25 m, alors que le minimum requis est de 2 m, soit une dérogation de 1.72 m, contrairement à ce que stipule l'article 101 du *Règlement numéro 311 concernant le zonage*.

La demande de dérogation mineure vise également à autoriser une marge d'implantation latérale de 1.25 m, alors que le minimum requis est de 2 m, soit une dérogation de 0.75 m, contrairement à ce que stipule le même article 101 du *Règlement numéro 311 concernant le zonage*.

#### Raison

L'année de construction du bâtiment n'étant pas disponible, il est impossible de valider si des droits acquis s'appliquent. La présente dérogation mineure est demandée pour des fins de vente de l'immeuble, afin de régulariser la situation.

#### Consultation écrite

Avis est également donné que le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation mineure mentionnée.

Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires, par écrit, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis de la façon suivante :

- par courriel ([info@village-st-celestin.net](mailto:info@village-st-celestin.net))
- par courrier (510 rue Marquis, Saint-Célestin, J0C 1G0)

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 12 mai 2020.



Pascale Lamoureux  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière